



Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 15 14/15

Paris, le 5 novembre 2014

Objet : nouvelle carte de l'éducation prioritaire des écoles du primaire

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation très difficile que rencontrent certaines écoles primaires dans le cadre de la modification de la carte de l'éducation prioritaire.

En effet, la non-labellisation du collège de secteur (sortie programmée du dispositif ou non-entrée) entraîne, de facto, la non-labellisation des écoles primaires qui l'alimentent. Or, sur certains territoires limités, des écoles primaires rencontrent des difficultés beaucoup plus importantes que le collège de secteur car leur recrutement est marqué par une plus faible mixité sociale. Elles connaissent une proportion de CSP défavorisées très élevée qui justifierait largement leur classement en éducation prioritaire.

Alors que la refondation fait de l'École primaire une priorité, les personnels et la communauté éducative tout entière ne comprendraient pas que ces écoles qui concentrent les difficultés perdent les moyens dont elles bénéficiaient jusque-là ou ne puissent prétendre à une reconnaissance qu'offre la labellisation, et cela au simple prétexte que la logique de réseau devrait s'appliquer partout de manière uniforme, sans tenir compte des spécificités des territoires.

Au nom du SE-Unsa, je vous demande que la situation des ces écoles soit examinée avec la plus grande attention dans le cadre du dialogue social de proximité. Identifiées localement comme présentant des difficultés importantes au vu de l'indice social unique, elles doivent pouvoir bénéficier du label « éducation prioritaire » et des moyens afférents (moyens d'enseignement et indemnités pour les personnels concernés) même si le collège de secteur n'est, de son côté, pas labellisé.

Je souhaite qu'au moment où la carte de l'éducation prioritaire fait l'objet de discussions dans les académies, des instructions en ce sens soient envoyées aux recteurs. Une juste appréciation au plus près des réalités locales est un gage de la réussite de la refondation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général

Copie à M. Bertrand Gaume et M. Bernard Lejeune